

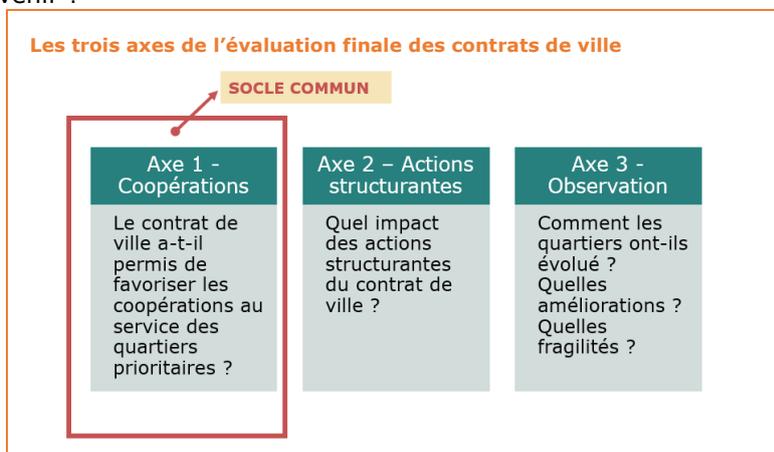
# Evaluation des contrats de ville

## Le socle commun

### Référentiel commun de l'IREV pour les contrats de ville des Hauts-de-France

L'année 2022 est une année d'évaluation pour les contrats de ville. Les résultats de cette évaluation permettront d'alimenter la réflexion des partenaires locaux sur la future contractualisation à destination des quartiers prioritaires. Pour accompagner les 40 contrats de ville des Hauts-de-France dans cette démarche, l'IREV a mis en place entre novembre 2021 et mars 2022 un cycle de qualification, dont ont bénéficié à la fois les techniciens des contrats de ville, qu'ils soient dans les communes, les EPCI, à l'Etat, la Région, dans les Départements, chez les bailleurs, ... et les élus des collectivités (avec des séances distinctes pour ces derniers).

Ce cycle de qualification a permis, grâce à de nombreux temps de travail collectifs, de faire émerger un socle commun à l'évaluation des contrats de ville. Ce socle commun a trait à la question des coopérations : **le contrat de ville a-t-il permis de favoriser les coopérations au service des quartiers prioritaires ?** Lesquelles et comment ? Quels progrès reste-t-il à parcourir ? Quels enjeux pour les années à venir ?



A côté de ce socle commun, deux autres axes prioritaires de l'évaluation finale des contrats de ville ont été définis : un axe qui consiste à évaluer les actions ou ensemble d'actions structurantes du contrat de ville sur le territoire, et un axe qui consiste à observer les quartiers : comment les quartiers ont-ils évolué ? Quelles améliorations ? Quelles fragilités ?

Ce document propose **un référentiel évaluatif pour le socle commun, soit l'axe 1 « Coopérations » de l'évaluation finale du contrat de**

**ville**. Ce référentiel comprend 4 grandes questions évaluatives (et 20 sous-questions), et une proposition d'indicateurs socle pour recueillir quelques données chiffrées communes à tous les contrats de ville.

Un « mode d'emploi » présente des pistes pour répondre à ces questions avec des critères, des indicateurs ou des sources disponibles.

Ce référentiel s'inscrit dans un kit méthodologique qui comprend des exemples de questionnaires, d'animations de réunions / focus group et autres outils afin de permettre la collecte des données.

Ce référentiel est fait pour vous, pour vous outiller. N'hésitez pas à l'ajuster comme bon vous semble.

# Sommaire

<b>Q1 : Gouvernance</b> .....	<b>3</b>
1. La collaboration avec les différents partenaires clé du contrat de ville .....	3
2. Le rôle de l'EPCI.....	3
3. L'articulation communes - EPCI.....	3
4. L'ingénierie politique de la ville .....	4
5. L'animation du contrat de ville .....	4
6. L'articulation entre le volet humain et le volet urbain .....	4
7. Les axes de travail privilégiés .....	4
8. En synthèse, sur la gouvernance .....	5
<b>Q2 : Droit commun</b> .....	<b>6</b>
1. Echanges d'information sur le droit commun.....	6
2. Articulation entre les dispositifs.....	6
3. Mobilisation renforcée du droit commun .....	6
4. Le droit commun relais .....	7
5. En synthèse, sur le droit commun .....	8
<b>Q3 : Conseils citoyens</b> .....	<b>9</b>
1. La dynamique des conseils citoyens.....	9
2. L'accompagnement des conseils citoyens .....	9
3. L'impact des conseils citoyens.....	9
4. Les autres modalités de participation citoyenne .....	10
5. En synthèse, sur les conseils citoyens.....	11
<b>Q4 : Vie associative</b> .....	<b>12</b>
1. Simplification.....	12
2. Associations de grande proximité .....	12
3. Qualification .....	12
4. Coopération inter-associative.....	12
5. Partenariat acteurs institutionnels et associatifs .....	13
6. En synthèse, sur la vie associative .....	14
<b>Annexes</b> .....	<b>15</b>
1. Liste d'indicateurs socle .....	15
2. Grille synthétique des compétences de droit commun .....	16

# Q1 : Gouvernance

## La gouvernance institutionnelle et opérationnelle a-t-elle été efficace ?

### 1. LA COLLABORATION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES CLE DU CONTRAT DE VILLE

Quel a été le degré d'implication des différents partenaires signataires ? Est-ce que la collaboration Etat-EPCI/Communes a bien fonctionné ? Quelle qualité de la collaboration avec la Région et le Département ? Avec les bailleurs ? Avec la Caf ? Avec l'ARS ? Avec les autres partenaires signataires ?

Mode d'emploi : Qualité, fonction et appartenance institutionnelle des partenaires mobilisés. Degré de participation aux comités techniques et comités de pilotage. Prises de parole, co-construction des ordres du jour ou des éléments débattus (se reporter aux comptes-rendus). Réflexions apportées (orientations ou actions nouvelles, partenaire à mobiliser, expérience inspirante).

[Texte]

#### Illustration

[Texte] [Donner ici un exemple de partenariat particulièrement réussi, avec les résultats qu'il a apportés]

#### Indicateurs socle

- I1. Nombre de comités de pilotage par an (moyenne) :
- I2. Nombre de comités technique par an (moyenne) :
- I3. Nombre de groupes de travail thématiques par an (moyenne) :

### 2. LE ROLE DE L'EPCI

Quel rôle a joué l'EPCI dans le contrat de ville ? Quels ont été les impacts positifs du pilotage du contrat de ville par le niveau EPCI ?

Mode d'emploi : Est-ce que l'EPCI a été reconnu dans son rôle de pilote du contrat de ville ? Qu'est-ce que le passage du pilotage du contrat de ville de la commune à l'EPCI a apporté comme éléments positifs, et éventuellement comme limites ? Pourquoi ? Est-ce que le passage du pilotage du contrat de ville à l'EPCI a permis de mener une réflexion à l'échelle de l'agglomération sur les politiques d'attribution des logements sociaux, le relogement des ménages, et plus généralement l'effort de mixité sociale à l'échelle de tous les territoires, les mobilités sur le territoire, la mixité scolaire, ... ?

[Texte]

### 3. L'ARTICULATION COMMUNES - EPCI

Est-ce que les modalités d'implication des communes dans la gouvernance du contrat de ville sont pertinentes et efficaces ? Quelles instances politiques ont-été mises en place ? Quelle perception par les élus du contrat de ville ?

Mode d'emploi : Quel équilibre a été trouvé entre les communes et l'EPCI ? Quelles réorganisations des services et de l'ingénierie entre les communes et l'EPCI ont été mis en place ? Quel bilan de ces nouvelles organisations ? Qu'est-ce qui fonctionne bien ou moins bien dans l'articulation entre les communes et les EPCI ? Les élus des communes et de l'EPCI sont-ils satisfaits du fonctionnement actuel ?

[Texte]

## 4. L'INGENIERIE POLITIQUE DE LA VILLE

Quelle a été l'ingénierie déployée pour le contrat de ville, aux différentes échelles (et notamment communes, et EPCI) ? A-t-elle été suffisante et de qualité ?

Mode d'emploi : Quels sont les moyens d'ingénierie disponibles en termes de diagnostic, évaluation, recherche de financements, structuration de projets intercommunaux, etc. ? Quelle est la pertinence de ces moyens ? Quelle efficacité ?

[Texte]

### Indicateurs socle

I4. Nombre d'ETP dédiés à l'ingénierie du contrat de ville (communes et EPCI) :

I5. Ratio ETP ingénierie/Population en QPV :

## 5. L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

Est-ce que la programmation du contrat de ville est issue d'une co-construction entre les différents partenaires ? Y a-t-il une bonne coordination des partenaires financeurs entre eux ? Est-ce que les modalités d'animation du partenariat ont permis le partage de diagnostics, l'émergence d'actions communes, la mutualisation de ressources, ... ?

Mode d'emploi : Y a-t-il eu une animation du contrat de ville en dehors de l'organisation de la programmation annuelle du contrat de ville ? Avez-vous mis en place par exemple des groupes de travail thématiques ? Comment et avec quels résultats ?

[Texte]

## 6. L'ARTICULATION ENTRE LE VOLET HUMAIN ET LE VOLET URBAIN

Est-ce que les opérations de rénovation urbaine (habitat, urbanisme) ont été travaillées en lien avec les actions en faveur de la cohésion sociale ? Par quoi cette collaboration s'est-elle traduite ? Quelles ont été les réussites et les limites ?

Mode d'emploi : Y a-t-il eu des coopérations interservices et lesquelles ? Des protocoles d'échanges d'information réguliers ? Une participation croisée aux instances de pilotage (Programme de renouvellement urbain et Contrat de ville) ? ...

[Texte]

## 7. LES AXES DE TRAVAIL PRIVILEGIES

Quels ont été vos sujets prioritaires dans le cadre du contrat de ville ? Ces priorités ont-elles évolué avec le temps ? Quels sont les piliers du contrat de ville qui ont été le plus investis, et avec quels résultats ? Quels sont les axes transversaux dont vous vous êtes le plus emparés ? Pourquoi et comment ?

Mode d'emploi : Quelles dominantes avez-vous donné à votre contrat de ville ? Comment cela a-t-il évolué au fil du contrat de ville et pourquoi ? Quelles ont été vos plus grandes réussites ? Avez-vous rencontré des freins sur certains piliers du contrat de ville ?

[Texte]

### Indicateurs socle

I6. Part des crédits dédiés au pilier Cohésion sociale (sur toute la durée du contrat de ville) :

I7. Part des crédits dédiés au pilier Cadre de vie et renouvellement urbain (sur toute la durée du contrat de ville) :

I8. Part des crédits dédiés au pilier Développement économique et emploi (sur toute la durée du contrat de ville) :

## 8. EN SYNTHÈSE, SUR LA GOUVERNANCE

### Les points forts

- [Texte]

### Les limites

- [Texte]

### Les perspectives

- [Texte]

## Q2 : Droit commun

**Dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a-t-il permis une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun dans les quartiers ?**

### 1. ECHANGES D'INFORMATION SUR LE DROIT COMMUN

Est-ce que les instances politiques et techniques de pilotage du contrat de ville ont été des lieux de partage d'information sur les politiques de droit commun mises en place dans les quartiers ? Comment ce partage d'information a-t-il été organisé ? Quels ont été les services de droit commun des partenaires mobilisés et présents dans le cadre des instances ?

Mode d'emploi : Le niveau de représentation des partenaires permet-il de dialoguer sur le droit commun existant ? Dans les ordres du jour, les échanges, la mobilisation du droit commun des différents partenaires a-t-elle été évoquée ? Y-a-t-il eu des informations sur l'évolution des dispositifs de droit commun des partenaires ? Y a-t-il eu des négociations par exemple sur l'implantation de permanences, d'équipements, le développement de services implantés sur le quartier ?

[Texte]

### 2. ARTICULATION ENTRE LES DISPOSITIFS

Est-ce que le contrat de ville a permis d'articuler tous les dispositifs entre eux ? Le contrat de ville a-t-il été le moyen de mettre en cohérence les différentes actions menées dans les quartiers ?

Mode d'emploi : Quelles passerelles et articulations entre les différents dispositifs et moyens (appels à projets notamment) ? Quelles passerelles et articulations entre les différents dispositifs (Service public pour l'emploi local, Réussite éducative, Cité éducative, Cité de l'emploi, action de prévention du décrochage issue du CISPD, programmes des bailleurs liés à l'abattement de la TFPB, ...) ?

[Texte]

#### Illustration

[Texte] [Donner ici des exemples d'articulation réussie]

### 3. MOBILISATION RENFORCEE DU DROIT COMMUN

Comment les partenaires du contrat de ville ont-ils renforcé leur droit commun dans les quartiers ?

Mode d'emploi : Par droit commun, nous entendons ici, finalement, toutes les politiques menées par les partenaires. La question est de savoir si, en dehors de financements spécifiques à la politique de la ville (comme le BOP 147 pour l'Etat, ou les financements spécifiques politique de la ville de la Région), les partenaires ont mobilisé leurs autres politiques. Par exemple, la Région a-t-elle des objectifs renforcés en matière d'accès à la formation professionnelle pour les résidents des quartiers ? Ou encore la Caf a-t-elle favorisé l'ouverture de lieux d'accueil enfant parents dans les quartiers ? Ou encore le Département a-t-il renforcé ses équipes de prévention spécialisée dans les quartiers ? Pôle emploi a-t-il renforcé ses équipes dans les quartiers ? La Mission locale a-t-elle ouvert de nouvelles permanences dans les quartiers ? Nous vous conseillons ici, pour répondre à cette question, d'encourager les différents partenaires du contrat de ville à donner des exemples très concrets de la manière dont ils ont été vigilants dans leur droit commun au contrat de ville<sup>1</sup>. Quand des chiffres sont parfois difficiles à donner, les partenaires seront plus enclins à mettre en avant des éléments qualitatifs, de description des actions menées.

<sup>1</sup> Pour vous aider, vous pouvez vous référer à l'annexe « Grille synthétique des compétences de droit commun »

Partenaire	Actions majeures du droit commun en faveur des quartiers du territoire
<b>Les communes</b>	[Texte]
<b>L'EPCI</b>	
<b>La Région</b>	
<b>Le Département</b>	
<b>La Caf</b>	
<b>L'ARS</b>	
<b>Pôle emploi</b>	
<b>La Mission locale</b>	
<b>L'Education Nationale</b>	
<b>La DDETS</b>	
<b>La DRAC</b>	
<b>La DRAJES</b>	
<b>Les bailleurs</b>	
<b>La CCI</b>	
<b>La CMA</b>	
<b>La CPAM</b>	
<b>(...)</b>	

#### Indicateurs socle

I9 : Nombre d'actions de renforcement du droit commun repérées :

## 4. LE DROIT COMMUN RELAIS

Le droit commun a-t-il permis, dans certains cas, la pérennisation d'une action née dans le cadre du contrat de ville ? Comment ce relais a-t-il été organisé et soutenu par les partenaires ?

Mode d'emploi : Les crédits spécifiques politique de la ville financent les actions avec, souvent, une dimension d'expérimentation, un soutien ponctuel. Comment est-on parvenu à assurer une pérennisation d'une action, une fois que les crédits spécifiques politique de la ville se retirent ? Est-ce que les actions sont « reprises » par le droit commun ? Voire-même élargies à d'autres territoire ? Quels exemples ? Grâce à quels leviers ? A l'inverse, quelles difficultés rencontrées ?

[Texte]

#### Illustration

[Texte] [Donner ici un ou plusieurs exemples d'action qui était financée dans le cadre de la programmation contrat de ville et qui a ensuite basculé sur un financement de droit commun]

#### Indicateurs socle

I10 : Nombre d'actions financées par des crédits spécifiques dont le financement a été repris par le droit commun :

I11. Nombre d'actions étendues hors QPV avec des crédits de droit commun :

## 5. EN SYNTHÈSE, SUR LE DROIT COMMUN

### Les points forts

- [Texte]

### Les limites

- [Texte]

### Les perspectives

- [Texte]

## Q3 : Conseils citoyens

**Quel a été le rôle joué par les conseils citoyens ? Ont-ils été mis en œuvre comme prévu par la loi ? Quel effet cela a-t-il eu sur la mise en œuvre du contrat de ville ?<sup>1</sup>**

### 1. LA DYNAMIQUE DES CONSEILS CITOYENS

Est-ce que les conseils citoyens des quartiers du territoire sont toujours actifs sur le territoire ? Comment leur composition a-t-elle été assurée ? Quel est le profil des conseillers citoyens ?

Mode d'emploi : Comment les conseils citoyens ont-ils été mis en place sur votre territoire ? Quels ont été les leviers et les freins dans leur mise en œuvre ? Comment la dynamique des conseils citoyens a-t-elle évolué dans le temps et pourquoi ? Aujourd'hui, quel est le profil des conseillers citoyens sur votre territoire, en termes d'âge, de genre, de situation en emploi, d'ancienneté dans les quartiers, de niveau de diplôme ? Les conseils citoyens sont-ils représentatifs de la diversité de la population de vos quartiers ? Etes-vous parvenus à mobiliser des habitants qui n'étaient pas déjà engagés dans des instances représentatives du quartier (comité des usagers du centre social, association de locataires, représentants de parents d'élèves, comité de quartier,...) ?

[Texte]

#### Indicateurs socle

I12. Nombre de conseils citoyens actifs à la fin du contrat de ville :

I13. Part des QPV avec un conseil citoyen actif à la fin du contrat de ville :

I14. Nombre de conseillers citoyens pendant la durée du contrat de ville (cumul) :

### 2. L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

Les acteurs institutionnels ont-ils accompagné le conseil citoyen de manière efficace et pertinente ?

Mode d'emploi : Les conseillers citoyens ont-ils eu accès à des formations ? A des locaux ? A des moyens en termes de communication ? A des budgets participatifs ? Quelles modalités d'information des conseillers citoyens et préparation de leur participation aux instances de gouvernance du contrat de ville ?

[Texte]

#### Illustration

[Texte] [Focus par exemple sur une action emblématique de soutien]

### 3. L'IMPACT DES CONSEILS CITOYENS

Sur quels sujets les conseils citoyens ont-ils travaillé ? Quelle a été leur place dans les instances d'animation et de pilotage du contrat de ville ? Est-ce que les avis des conseils citoyens ont influé sur certaines décisions prises dans le cadre du contrat de ville ?

Mode d'emploi : Quels sont les sujets auxquels se sont intéressés les conseillers citoyens ? Plutôt des sujets liés au renouvellement urbain par exemple ? Au maintien de services publics de proximité ? A la qualité des espaces publics ? Aux commerces ? ... Quelle a été la nature de leur participation dans les instances du contrat de ville ? Ont-ils influé sur les ordres du jour ? Ont-ils émis des avis ? Ont-ils formalisé des courriers ? Ont-ils changé la décision du comité de pilotage sur la décision de financement

<sup>1</sup> Pour vous outiller, et approfondir cette dimension de l'évaluation, vous pouvez vous référer au kit méthodologique complet réalisé par l'IREV, en collaboration avec Normanvilles, le Réseau national des maisons des associations, S3A..., qui a été présenté lors d'un webinar de l'ANCT le 23 mars, et qui est accessible en ligne ici : <https://www.irev.fr/thematiques/participation-citoyenne/outil-impact-des-conseils-citoyens-dans-la-politique-de-la-ville>

ou non d'une action dans la programmation par exemple ? Ont-ils lancé des enquêtes au sein des quartiers ? Sont-ils connus et reconnus des autres habitants du quartier ?

[Texte]

#### **Illustration**

[Texte] [Donner ici des exemples d'actions menées par les conseils citoyens et des exemples d'impact]

#### **Indicateurs socle**

I15. Nombre d'avis des conseils citoyens qui ont été pris en compte dans une décision du contrat de ville :

## **4. LES AUTRES MODALITES DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Quelles autres actions de participation citoyenne dans les quartiers ont-elles été développées ? Avec quels résultats ? Quels liens ont-ils été faits avec les conseils citoyens ?

Mode d'emploi : Est-ce que la participation citoyenne a été travaillée sous d'autres formes dans les quartiers ? Via les comités usagers des centres sociaux par exemple ? Via des diagnostics en marchant par exemple ? Via des enquêtes ? Via des événements festifs ? Via un soutien à l'émergence d'initiatives solidaires des habitants ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné et pourquoi ? Quelle réflexion cela ouvre-t-il sur la participation citoyenne dans les quartiers ? Est-ce que certaines initiatives sont parties des conseils citoyens ? Est-ce que les conseils citoyens se sont appuyés sur ces autres actions de participation citoyenne ?

[Texte]

#### **Illustration**

[Texte] [Faire un focus par exemple sur une action de participation citoyenne particulièrement réussie]

## 5. EN SYNTHÈSE, SUR LES CONSEILS CITOYENS

### Les points forts

- [Texte]

### Les limites

- [Texte]

### Les perspectives

- [Texte]

## Q4 : Vie associative

### Quel impact de la stratégie de soutien à la vie associative ?

#### 1. SIMPLIFICATION

Quelles ont été les mesures mises en place pour simplifier le financement des associations ?

Mode d'emploi : Modalités et calendrier des appels à projets, fonctionnement du comité des financeurs, délais de mise en paiement, durée des conventions de financement, ... Développement de CPO sur le territoire, de CPO pluripartenariales en particulier. Mise en place de subventions de soutien du projet associatif (versus soutien à l'action), ...

[Texte]

##### Indicateurs socle

I16. Nombre de CPO par partenaire (cumul Etat, collectivités,...) :

I17. Nombre de CPO multipartenariales :

I18. Nombre de subventions de soutien au projet associatif :

#### 2. ASSOCIATIONS DE GRANDE PROXIMITE

Le contrat de ville a-t-il permis de soutenir l'émergence, les actions et la vie des associations de grande proximité ?

Mode d'emploi : Ingénierie d'accompagnement des associations (montage de projet, recherche de financement...), disponibilité des équipes politique de la ville, ... Critères d'éligibilité, modalités d'instruction, ... (facilitent ou rendent difficile l'accès aux financements pour des petites associations ?). Part des financements attribués à des petites associations moins professionnalisées, ...

[Texte]

##### Indicateurs socle

I19. Nombre d'associations de grande proximité soutenues :

#### 3. QUALIFICATION

Le contrat de ville a-t-il contribué à la montée en compétences et à la capacité d'innovation des acteurs associatifs du territoire ?

Mode d'emploi : A-t-on développé des offres de formation pour les acteurs associatifs ? A-t-on pris en compte les effets de la crise sanitaire sur les acteurs associatifs ? Les a-t-on accompagnés de manière efficace et pertinente ? A-t-on pérennisé certaines dispositions ou certains fonctionnements ? Quelles modalités de contact avec les associations en 2020 ? (enquête, réunion du réseau associatif en visio...) Quel accompagnement à la transformation des activités (numérique notamment) ?

[Texte]

#### 4. COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

Le contrat de ville a-t-il favorisé la coopération entre les associations du territoire ? Par quels moyens et avec quels résultats ?

Mode d'emploi : A-t-on facilité l'interconnaissance entre les acteurs associatifs ? A-t-on développé des modalités dans l'appel à projet pour encourager la coopération entre les associations ? Des consortiums sont-ils nés sur le territoire ? Y a-t-il une bonne circulation des publics entre les associations ? ...

[Texte]

### **Indicateurs socle**

I20. Nombre de rencontres collectives avec les associations organisées pendant toute la durée du contrat de ville :

## **5. PARTENARIAT ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS**

Quelle place des associations dans la gouvernance et l'animation du contrat de ville ?

Mode d'emploi : S'est-on appuyé sur les associations en tant que relais des besoins des publics et des quartiers, force de proposition ? Ont-elles participé à des groupes de travail communs avec des acteurs institutionnels ?

[Texte]

## 6. EN SYNTHÈSE, SUR LA VIE ASSOCIATIVE

### Les points forts

- [Texte]

### Les limites

- [Texte]

### Les perspectives

- [Texte]

# Annexes

## 1. LISTE D'INDICATEURS SOCLE

<b>Q1 : Gouvernance</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Nombre de comités de pilotage par an (moyenne)</li><li>2. Nombre de comités techniques par an (moyenne)</li><li>3. Nombre de groupes de travail thématiques par an (moyenne)</li><li>4. Nombre d'ETP dédiés à l'ingénierie du contrat de ville (communes et EPCI)</li><li>5. Ratio ETP ingénierie /Population en QPV</li><li>6. Part des crédits dédiés au pilier Cohésion sociale (sur toute la durée du contrat de ville)</li><li>7. Part des crédits dédiés au pilier Cadre de vie et renouvellement urbain (sur toute la durée du contrat de ville)</li><li>8. Part des crédits dédiés au pilier Développement économique et emploi (sur toute la durée du contrat de ville)</li></ol>
<b>Q2 : Droit commun</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>9. Nombre d'actions de renforcement du droit commun repérées</li><li>10. Nombre d'actions financées par des crédits spécifiques dont le financement a été repris par le droit commun</li><li>11. Nombre d'actions étendues hors QPV avec des crédits de droit commun</li></ol>
<b>Q3 : Conseils citoyens</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>12. Nombre de conseils citoyens actifs à la fin du contrat de ville</li><li>13. Part des QPV avec un conseil citoyen actif à la fin du contrat de ville</li><li>14. Nombre de conseillers citoyens pendant la durée du contrat de ville (cumul)</li><li>15. Nombre d'avis des conseils citoyens qui ont été pris en compte dans une décision du contrat de ville</li></ol>
<b>Q4 : Vie associative</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>16. Nombre de CPO par partenaire (cumul Etat, collectivités, ...)</li><li>17. Nombre de CPO multipartenariales</li><li>18. Nombre de subventions de soutien du projet associatif</li><li>19. Nombre d'associations de grande proximité soutenues</li><li>20. Nombre de rencontres collectives avec les associations organisées pendant toute la durée du contrat de ville</li></ol>

## 2. GRILLE SYNTHETIQUE DES COMPETENCES DE DROIT COMMUN

Ci-dessous quelques repères sur les principales compétences des partenaires pour échanger sur le droit commun à destination des quartiers : quelle attention a été portée par les partenaires dans le cadre des principales politiques publiques dont ils ont la charge ? Cette liste n'est pas exhaustive.

Principales politiques	
<b>La Région</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Formation professionnelle</li> <li>- Lycées</li> <li>- Orientation</li> <li>- Habitat, aménagement, cadre de vie</li> </ul>
<b>Le Département</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> <li>- Protection de l'enfance</li> <li>- Prévention spécialisée</li> <li>- PMI</li> <li>- Insertion</li> <li>- Autonomie et handicap</li> <li>- Collèges</li> <li>- Culture, lecture publique</li> </ul>
<b>L'EPCI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Gestion des déchets, propreté</li> <li>- Transports en commun</li> <li>- Habitat et urbanisme</li> </ul>
<b>La commune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Urbanisme</li> <li>- Action sociale de proximité</li> <li>- Gestion des écoles maternelles et élémentaires, périscolaire</li> <li>- Accueil de loisirs et accueils jeunes (ou parfois compétence EPCI)</li> <li>- Accueil du jeune enfant (ou parfois compétence EPCI)</li> </ul>
<b>Pôle emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des demandeurs d'emploi</li> <li>- Service aux entreprises et traitement des offres d'emploi</li> </ul>
<b>Mission locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement multidimensionnel des jeunes de 16 à 25 ans, et notamment sur le volet emploi</li> <li>- Décrochage scolaire en lien avec les MLDS</li> </ul>
<b>Education Nationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Scolarité des enfants et des jeunes</li> <li>- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire</li> <li>- Préscolarisation des moins de 3 ans</li> </ul>
<b>La Caf</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément et financement des centres sociaux et des espaces de vie sociale</li> <li>- Financement des actions de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfant parent, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, médiation familiale, ...)</li> <li>- Financement de l'accueil du jeune enfant (multi-accueil, relais petite enfance, ...)</li> <li>- Financement des accueils de loisirs et des accueils jeunes</li> </ul>
<b>L'ARS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'offre de soins</li> <li>- Actions de réduction des inégalités de santé</li> <li>- Maison des adolescents</li> <li>- Contractualisation avec les établissements sociaux et médico-sociaux</li> </ul>
<b>Les bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat</li> <li>- Actions de cohésion sociale</li> <li>- Actions d'insertion</li> <li>- Programmation dans le cadre de l'abattement TFPB</li> </ul>
<b>La CPAM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission Accompagnement Santé : accompagnement d'assurés pour faciliter l'accès aux droits et pour lutter contre le renoncement aux soins</li> </ul>
...	-



28 rue de la Chapelle  
75018 Paris  
T 01 53 06 87 90  
[contact@asdo-etudes.fr](mailto:contact@asdo-etudes.fr)  
[www.asdo-etudes.fr](http://www.asdo-etudes.fr)



**IREV** • centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France  
Bât. Arboretum • 7<sup>ème</sup> étage, 135 Bd Paul Painlevé  
59000 Lille • 03 20 25 10 29  
[contact@irev.fr](mailto:contact@irev.fr) • [www.irev.fr](http://www.irev.fr)